063-246301097-20220712-20220712\_05-DE Reçu le 18/07/2022 Publié le 18/07/2022 CCEDA CC 12/07/2022 (05)

# COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

# **RÉUNION DU 12 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 juillet 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Annick FORESTIER	Mme Patricia LACHAMP
M. Alain COSSON	M. Florent MONEYRON
M. Christian BOURNAT	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Catherine MORAND	Mme Michelle CIERGE
M. Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, M. Philippe BEAL, M. Michel SEVE

## Etaient représentés (procuration) :

M. Daniel PEYNON (à Mme Annick FORESTIER)

Mme Marie-France MARMY (à M. Alain COSSON)

Mme Anne-Marie OLIVON (à Mme Catherine MORAND)

Mme Eliane GRANET (à M. Gilles MARQUET)

M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)

M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)

M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

M. Lucas ANTOINE (à M. Yannick DUPOUÉ)

Mme Laurence GONINET (à M. Michel SEVE)

# **Etaient absents**:

M. Jean-Baptiste GIRARD, M. Patrick GIRAUD, Mme Julie MONTBRIZON, Mme Déolinda DE FREITAS, M. Bernard FRASIAK

VOTE: En exercice: 35 Présents: 24 / Représentés: 9 Votants: 33

## Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet: FINANCES - GEMAPI - Dépôt du contrat territorial Litroux/jauron

063-246301097-20220712-20220712\_05-DE Reçu le 18/07/2022

Publié le 18/07/2022

**CCEDA** CC 12/07/2022 (05)

# GEMAPI : DEPOT DU CONTRAT TERRITORIAL LITROUX JAURON

\*\*\*\*\*

- Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi "MAPTAM"), notamment ses articles 56 à 59;
- Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe"), notamment ses articles 64 et 76 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement;
- Vu les statuts de la communauté de communes Entre Dore et Allier, modifiés par délibération du 07/02/2019.
- Vu la délibération n°37 du conseil communautaire du 27/06/2019 relative à la validation du dépôt du dossier de présélection à l'agence de l'eau Loire Bretagne (AELB);

Madame la Présidente rappelle que le projet de contrat territorial sur les bassins versants du Litroux et du Jauron a été initié par la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme grâce à leur premier diagnostic réalisé dans les années 2011/2012. A la suite de cette première étude, les deux bassins versants ont été identifiés comme fortement impactés par les activités anthropiques.

La présélection du territoire a été engagée par les deux EPCI (Billom Co et Entre Dore et Allier) en mars 2019. Le conseil d'administration de l'AELB ayant validé le dossier en novembre de cette même année, la phase d'élaboration du contrat territorial a pu démarrer au début de l'année 2020.

# **Situation**

Code ME	Masse d'eau	État des masses d'eau	Objectif écologique	
FRGR0267	Le Litroux aval	Mauvais	Bon potentiel 2027	
FRGR1487	Le Guizoux	Mauvais	Bon état 2027	
FRDGR1499	Le Litroux amont	Mauvais	Bon état	
FRGR0265	Le Jauron	Moyen	Bon potentiel 2027	
FRGR1497	L'Angaud	Médiocre	Bon état 2027	
FRGR1498	Le Madet	Mauvais	Bon état 2027	

Les Problématiques rencontrées sur les bassins versants : entrave à la continuité écologique, déclin de la biodiversité aquatique, raréfaction des zones humides, pollution de l'eau (domestique et agricole), érosion et enfoncement du lit des cours d'eau, disparition de la ripisylve, baisse des niveaux d'eau.

063-246301097-20220712-20220712\_05-DE Reçu le 18/07/2022

Publié le 18/07/2022

CCEDA CC 12/07/2022 (05)

# Enjeux du territoire

- 1 : Concilier agriculture et préservation des milieux aquatiques.
- 2 : Réduire les sources de pollution des milieux aquatiques et améliorer la qualité de l'eau pour les usages et la biodiversité.
- 3 : Retrouver un fonctionnement naturel des milieux aquatiques.
- 4 : Adapter le territoire à la baisse des précipitations ainsi qu'aux épisodes exceptionnels.
- 5 : Animer, et sensibiliser le territoire aux enjeux de l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

# Priorité d'action

Les actions sont priorisées par masses d'eau et par thématique. Des cartographies détaillées des problématiques par masses d'eau ont été réalisées grâce au diagnostic de terrain ainsi qu'aux études réalisées lors de la phase d'élaboration. Les masses d'eau en moins bon état vont recevoir les premières actions. Les actions/travaux seront réalisés de l'amont (source des rivières) vers l'aval (exutoire dans l'Allier).

# Modalités de mise en œuvre

Portage assuré par Billom Communauté

Maitres d'ouvrages des travaux : Billom Communauté et Entre Dore et Allier

Nombre de postes : 2 animateurs (technicien catégorie B)

1 ETP Animateur général + «Milieux aquatique » + « Qualité »	Pilotage général du contrat, ainsi que du volet Milieux aquatiques et Qualité. Réunions, suivi, subventions, programmation, communication et sensibilisation, coordination des instances, suivi administratif, ingénierie financière, suivi des études.		
1 ETP Animateur sur les thématiques + « Agricole » + « Hydrologie »	Pilotage de la thématique : Agricole et Hydrologie. Réunions, suivi, subventions, programmation, communication, sensibilisation et suivi des études.		
0,1 ETP Secrétariat	Suivi RH et comptable		

Le comité de pilotage du contrat territorial Litroux Jauron s'est réuni 7 fois en 2 ans pour travailler sur la programmation des actions, la feuille de route ainsi que la stratégie territoriale du futur contrat. Ce travail a abouti sur un plan d'actions annuel sur 2 fois 3 ans comprenant des actions sur les volets suivants : Agriculture, Qualité de l'eau, Milieux aquatiques, Hydrologie et Animation/ Communication.

Ce plan d'actions a permis d'établir un plan de financement annuel des actions.

# Suivi et évaluation du contrat

Un premier bilan va être réalisé à n+3 afin d'évaluer l'efficacité des actions mises en place. Ce bilan permettra aux partenaires financiers de réévaluer leurs aides. Un bilan général à n+6 sera aussi réalisé pour motiver la nécessité (ou non) de poursuivre les actions grace à un 2nd contrat.

063-246301097-20220712-20220712\_05-DE Reçu le 18/07/2022 Publié le 18/07/2022

**CCEDA** CC 12/07/2022 (05)

Plan de financement : par année sur 3 ans (HT)									
	Coûts	Subvention Agence de l'eau	Subvention CD 63	Participation TDM + SMVVA	D 63 Participation TDM +	Reste à charge sur 3 ans sans GEMAPI	Reste à charge après prélèvement	Reste à charge après prélèvement	
	НТ	Montant	Montant		EPCI	GEMAPI	GEMAPI TTC		
Année 1	493 490,00€	247 865,00€	38 425,00€	1 358,28€	102 920,86€	60 908.36€	78 717,36€		
Année 2	1 166 890,00€	587 065,00€	87 815,00€	1 358,28€	245 325,86€	64 238.36€	81 977,36€		
Année 3	948 290,00€	490 265,00€	87 015,00€	1 358,28€	184 825,86€	40 838,36€	49 817,36€		
Total	2 608 670,00€	1 325 195,00€	213 255,00€	4 074,83€	533 072,58€	165 985.08€	210 512,08€		

Par conséquent, Madame la Présidente propose aux délégués communautaires :

- D'autoriser Madame la Présidente à déposer du dossier de contrat territorial auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du conseil départemental du Puy-de-Dôme ;
- D'autoriser Madame la Présidence à réaliser les démarches de subventions relatives à la mise en place de ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE les propositions de Madame la Présidente à l'unanimité.

> Pour extrait certifié conforme, Fait et publié à Lezoux, le 18 juillet 2022 Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente